

D'autres Indiens sont diplômés en médecine, en art dentaire, en science hospitalière, en agriculture ou autres sciences professionnelles. Dans les emplois du service indien, la préférence est accordée aux Indiens qualifiés.

L'année terminée le 31 mars 1953, on comptait 456 écoles indiennes, dont 67 pensionnats, 347 externats ordinaires, 30 écoles saisonnières et 12 écoles-hôpitaux. Les inscriptions aux pensionnats s'élevaient à 10,112 aux autres écoles, à 15,837. Elles se répartissaient ainsi, par province: Île-du-Prince-Édouard, 52; Nouvelle-Écosse, 605; Nouveau-Brunswick, 388; Québec, 2,426; Ontario, 5,861; Manitoba, 3,562; Saskatchewan, 3,609; Alberta, 3,272; Colombie-Britannique, 5,447; Yukon, 284; Territoires du Nord-Ouest, 443.

42.—Inscriptions et moyenne des présences aux écoles indiennes, années terminées le 31 mars 1944-1953

Année	Pensionnats		Externats		Toutes les écoles		
	Inscriptions	Moyenne des présences	Inscriptions	Moyenne des présences	Présences		
					Inscriptions	Nombre	Par rapport aux inscriptions
1944	8,729	7,902	7,858	5,355	16,587	13,257	79.9
1945	8,865	8,006	7,573	5,159	16,438	13,165	80.1
1946	9,149	8,264	9,656	6,779	18,805	15,043	80.0
1947	9,304	8,192	10,318	7,449	19,622	15,641	79.7
1948	8,986	7,863	11,115	8,296	20,101	16,159	80.3
1949	9,368	8,345	12,615	10,414	21,983	18,759	85.3
1950	9,316	8,593	14,093	12,060	23,409	20,653	88.2
1951	9,357	8,779	15,514	13,526	24,871	22,305	89.7
1952	9,844	9,175	15,746	13,673	25,590	22,848	89.3
1953	10,112	9,309	15,837	13,826	25,949	23,135	89.2

Outre ceux des écoles indiennes, 2,082 enfants indiens sont inscrits aux cours élémentaires et 702 aux cours secondaires des écoles provinciales, ce qui fait un total général de 28,739. L'année terminée le 31 mars 1953, 1,347 Indiens recevaient une instruction secondaire ou supérieure.

Bien-être.—En 1952, 20,713 familles indiennes ont reçu \$3,721,164 en allocations familiales pour 60,747 enfants. Ces versements ont permis aux Indiens d'assurer à leurs enfants une meilleure alimentation et de les garder plus longtemps à l'école. Chaque année, les Indiens reçoivent environ 3 millions de dollars en pensions de sécurité de la vieillesse et d'assistance-vieillesse et en allocations aux aveugles.

En cas de nécessité, l'État apporte une aide directe sous forme d'aliments, de combustible, de vêtements, d'articles ménagers et de soins individuels ou collectifs. On a récemment augmenté la quantité d'aliments offerte aux indigents et accru les services de bien-être offerts aux réserves par l'intermédiaire de travailleurs sociaux qualifiés.

L'état des habitations s'est amélioré ces dernières années, grâce aux efforts des Indiens eux-mêmes, par suite aussi des dépenses faites sur les crédits des fonds de bande et des prestations accordées en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Durant l'année terminée le 31 mars 1952, le coût des réparations s'est établi à environ \$166,085 et les nouvelles maisons dans les différentes réserves ont été évaluées à \$736,987. Des prêts sont consentis par la Caisse renouvelable pour l'achat de machines agricoles, d'outillage, d'essence et d'huile, de matériaux à clôture, de graines de semence, de bétail et autres nécessités, de même que pour le paiement des salaires et la réparation des bâtisses et des véhicules.